

N° DEL/2025-014

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 03 février 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2025

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, M. CASSEZ Didier, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LE GALL Thierry, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, Mme RIVET Murielle, M. VILLA Olivier.

Pouvoirs (12) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. LE GALL Thierry a donné procuration à Mme VIDAL Dany,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à Mme AMOREIRA Jeanne-Marie,
M. VILLA Olivier a donné procuration à Mme PAREL Audrey.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Installation d'une pompe à chaleur au siège de la Communauté de Communes – Plan de financement

Par délibération du 12 février 2024, le Conseil Communautaire a approuvé des travaux d'installation d'une pompe à chaleur air-air au siège de la Communauté de Communes pour un montant estimatif de 28 624,06 € HT, et sollicité une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40%, obtenue par arrêté du 16 avril 2024.

Des CEE peuvent également être demandés à hauteur de 2 667,42 €.

Le contrat de cohésion des territoires 2023-2025 avec le Département de la Corrèze prévoit l'aménagement d'une salle à archives pour un montant de 30 000 € HT, subventionné à hauteur de 7 500 € (25%). Ces travaux d'aménagement n'étant plus nécessaires compte tenu d'un espace suffisant au site des Combes, il est proposé de solliciter la conclusion d'un avenant au contrat afin de redéployer ces crédits sur l'installation de la pompe à chaleur, à hauteur de 25%, soit 7 156 €.

Il est également proposé de solliciter une participation de la commune de Lappleau, propriétaire du bâtiment, à hauteur de 50 % du reste à charge.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

- Etat (DETR) (40%) : 11 449,62 €
- Département (25%) : 7 156 €
- CEE : 2 667,42 €
- Reste à charge (25,68%) : 7 351,02 € répartis comme suit :
 - * Participation commune de Lappleau : 3 675,51 €
 - * Communauté de Communes : 3 675,51 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la proposition de M. le Président,
- **Arrête** le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter la conclusion d'un avenant au contrat de cohésion des territoires 2023-2025 avec le Département de la Corrèze afin de redéployer les crédits relatifs à l'aménagement d'une salle à archives pour l'installation d'une pompe à chaleur au siège de la Communauté de Communes, pour un montant de 7 156 €,
- **Autorise** M. le Président à solliciter la participation de la Commune de Lappleau à hauteur de 50% du reste à charge,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lappleau, le 4 février 2025
Le Président,**


Communauté de Communes
Ventadour Egletoux Marédières

Charles FERRÉ

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lappleau
05 55 27 69 26